



Département du TARN  
Arrondissement de CASTRES

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 29/10/2024

ID : 081-218102713-20241029-DC2410170076-AR

**DECISION N° DC-241017-0076  
(Commande Publique)**

**Marché à procédure simplifiée**

**Marché 2024-PI-02 : Mission de coordination de sécurité et de protection de la santé pour les travaux de renforcement de structure, changement de la couverture et pose et raccordement électrique de panneaux photovoltaïques sur les toitures de deux bâtiments communaux (CTM et Milhès)**

M. le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe

- Vu l'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les dispositions du Code de la Commande Publique et notamment l'article R2122-8 relatif aux marchés passés sous les seuils de mise en concurrence et de publicité ;
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DL-240229-0032 du 29 février 2024 relative aux délégations d'attributions du Conseil au Maire ;
- Vu les offres reçues dans le cadre de la consultation 2024-PI-02 ;
- Considérant que l'offre de la société **QUALICONSULT** répond le mieux aux attentes de la Commune ;

**DÉCIDE,**

- Article 1.** De signer l'acte d'engagement de la société QUALICONSULT (51 rue de la Paderne 31170 TOURNEFEUILLE) issue de la consultation simplifiée d'un montant de 2 400 € HT.
- Article 2.** De transmettre une ampliation à Monsieur le Sous-préfet de Castres (Tarn) et à Monsieur le Comptable Public de la Collectivité.
- Article 3.** De mentionner que la présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur puis portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 17 octobre 2024

Le Maire

Raphaël BERNARDIN



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*